

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 2 décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Vinzieux s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Hugo BIOLLEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/11/2020

Présents: MM et Mmes Hugo BIOLLEY, Ludovic GAUSSE, Caroline POUZET, Frédéric POIZEAU, Florian D'ANIELLO, Jean-Paul CHEVALIER, Andréa DJERRAF, Lionel RIBEIRO, Florence LAFONT, Delphine SALLES-BIOLLEY.

Absent : M. Jacques LENGART.

PREAMBULE

Exposé d'un administré concernant les nuisances qu'il déclare subir depuis plusieurs années, causées par des aboiements de chiens, et les interventions qu'il a faites auprès de la gendarmerie et de la mairie.
Réponses des élus et discussion.

CONSEIL MUNICIPAL

Quorum – Désignation du secrétaire de séance : Caroline POUZET.
Approbation du PV du 8 septembre 2020 et signature du registre des délibérations.

La réunion commence par un hommage à Samuel PATY suivie d'une minute de silence.

Vie quotidienne

● Bilan de l'opération Rest'à la maison

Très bon retour des restaurateurs et des habitants (1^{er} vendredi : 70 pizzas (Daddy Cool), 2^{ème} : 135 burgers (Auberge de Lupé), 3^{ème} : 700 assortiments et 50 plats (What's your Nem's), 4^{ème} : 42 parts de lasagne (Chez Carsi). Proposition pour solliciter Daddy Cool pour ce vendredi, l'Helvétia serait prévue pour la semaine prochaine, pas de livraison pour la période de Noël et jour de l'an. Des témoignages seront inclus dans le bulletin municipal.

● Fermeture du centre de don du sang d'Annonay

Délibération 2020-21 : Motion de soutien pour le maintien du centre de don du sang d'Annonay.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'Etablissement Français du Sang (EFS) Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de fermer le dernier site de prélèvements de dons du sang de l'Ardèche, à Annonay, au 2ème semestre 2021 et de réaliser des collectes mobiles en remplacement.

Cette décision a été prise par l'EFS car la rénovation de ce site serait trop chère et le coût actuel des poches de sang prélevées à Annonay serait supérieur au reste de la région. Une pétition a été mise en ligne le 27 octobre 2020, réclamant au président de l'EFS, le maintien de la maison du don d'Annonay.

Monsieur le Maire rappelle également la générosité des donneurs qui donnent plus que la moyenne nationale.

Le Conseil Municipal délibère et réaffirme, à l'unanimité:

- Son opposition de principe à la fermeture de la maison du don d'Annonay,
- Le rôle essentiel de ce centre qui permet à chacun de pouvoir donner quand il le peut et la volonté d'accompagner ses démarches dans la recherche d'une solution alternative,
- Ses préoccupations sur la désertification des services publics et équipements sanitaires en milieu rural.

● Délibération Parc du Pilat (rapporteur Florian D'ANIELLO)

Délibération 2020-22 : Révision de la charte du Parc du Pilat.

Monsieur le Maire expose que le classement actuel du Parc du Pilat en Parc naturel Régional est valable jusqu'en octobre 2024. Une demande à la Région a été faite pour le lancement de la révision de la charte à l'automne 2020 sur la base d'un périmètre élargi ; la durée de la révision est de 4 ans minimum pour toutes les étapes dont la rédaction d'un projet politique.

Le nouveau périmètre proposé s'étend entre autres sur des communes de l'Ardèche dont Vinzieux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** d'intégrer le nouveau périmètre de révision de la charte du Parc du Pilat,
- **DESIGNE** MM Florian D'ANIELLO et Jean-Paul CHEVALIER comme référents pour suivre ce dossier.

• Demande d'autorisation pour le Rallye 2021

Le passage sur la commune du 26ème Rallye d'Annonay le 17 avril 2021 est accepté par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

• Téléthon

Samedi 5 décembre : départ de 2 parcours de marche (3 km et 10 km) à partir de 9 heures de l'ancienne école, urne pour le dépôt des dons (possibilité de demande de reçu fiscal), organisation du balisage et du pointage au départ et à l'arrivée, préparation de la salle, panneaux

Travaux :

- Modification des projets accessibilité et rénovation énergétique, demande de subventions

Délibération 2020-23 : Demande de subventions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 septembre 2020, le conseil municipal avait adopté les projets de travaux de mise en accessibilité des bâtiments et des installations ouvertes au public ainsi que les travaux de rénovation énergétique pour la mairie.

Monsieur le Maire expose que le mode de chauffage choisi pour la mairie n'est pas subventionné par le SDE 07 et que d'autres devis ont été demandés.

Il présente au Conseil Municipal les travaux envisagés et les nouveaux devis, chaque devis proposé est l'objet d'une discussion et d'un vote. Le montant total du projet s'élève à 44 281,27 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat (DSIL/DETR), du Conseil Départemental de l'Ardèche, de la Région AURA et du SDE 07.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Travaux	Montant
Etat	Accessibilité-Rénovation énergétique	17 712,51
Conseil Dép.07 / Région	Accessibilité-Rénovation énergétique	6 633,96
SDE 07	Rénovation énergétique	11 078,55
Sous-Total subventions publiques 80 %		35 425,02
Fonds propres 20 %	Accessibilité-Rénovation énergétique	8 856,25
TOTAL HT		44 281,27

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- ADOPTE les projets de travaux présentés et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tout document relatif à ces travaux,
- DIT que cette délibération annule et remplace celle du 8 septembre 2020.

• Commission d'appel d'offres

Délibération 2020-24 : Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5, Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Sont candidats au poste de titulaire :

M. GAUSSE Ludovic M. POIZEAU Frédéric M. RIBEIRO Lionel

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme SALLES-BIOLLEY Delphine M. D'ANIELLO Florian Mme POUZET Caroline

Sont donc désignés en tant que :

Président : M. BIOLLEY Hugo, le Maire,

Membres titulaires :

M. GAUSSE Ludovic M. POIZEAU Frédéric M. RIBEIRO Lionel

Membres suppléants :

Mme SALLES-BIOLLEY Delphine M. D'ANIELLO Florian Mme POUZET Caroline.

● Premier point sur les travaux du commerce

Une évaluation sommaire des travaux à réaliser à été faite (toiture, façade, chauffage ...).

Le bâtiment a été estimé par les services du Domaine et par une agence privée. Une négociation doit avoir lieu avec le Diocèse. Le conseil rappelle l'importance d'agir rapidement sur ce sujet tant pour les dossiers de subventions que pour les travaux.

Finances :

● Subvention exceptionnelle à l'AALC et virements de crédits

Délibération 2020-25 : Subvention exceptionnelle à l'AALC et virements de crédits.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Association Animation Loisirs et Culture a organisé en collaboration avec la mairie une conférence « égyptologie » le vendredi 2 octobre 2020.

Pour cette manifestation, il avait été convenu que la commune attribuerait une subvention exceptionnelle à l'association. Cette participation financière n'a pas été prévue au Budget Primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association Animation Loisirs et Culture de Vinzieux,

Les crédits ouverts à l'article 6574 étant insuffisants, il convient d'effectuer le virement ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232 Fêtes et cérémonies	150 €	
D 6574 Subvention exceptionnelle AALC Vinzieux		150 €

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que les crédits prévus au Budget Primitif 2020 article 65541, participation aux extensions de réseaux par SDE07, sont insuffisants pour solder les dossiers dont les travaux se sont terminés en 2020. La participation due par la commune pour ces trois dossiers s'élève à 4 209.95 €.

Il convient d'effectuer le virement ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 65888 Autres charges	500 €	
D 65541 Syndicat Dép. Energies-Extension réseaux		500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces deux virements de crédits.

● Convention 2021-2023 avec l'APSOAR (rapporteur Ludovic GAUSSE)

Délibération 2020-26 : Convention avec le SOAR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est partenaire depuis 2003 du Secteur Ouvert des Arts de la Rue (SOAR) qui a mis en place un projet artistique et culturel sur un territoire élargi.

La dernière convention de partenariat signée en 2017 portait sur les années 2018 à 2020 avec une subvention annuelle de fonctionnement de 1 500 €.

Le SOAR propose à la commune de renouveler son engagement avec une convention pluriannuelle pour les années 2021 à 2023. Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de poursuivre la collaboration avec le SOAR pour la programmation et la diffusion de spectacles à dominante Arts de la Rue,
- **ATTRIBUE** au SOAR une subvention de 2 000 € (deux mille euros) pour chacune des années 2021, 2022, 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

- Point sur le budget 2020 (rapporteur Hugo BIOLLEY)

Présentation des graphiques qui seront sur le site internet, revoir le choix des couleurs pour plus de visibilité, donner des précisions sur certains chapitres

Présentation :

- projet de fresque (rapporteur Hugo BIOLLEY)

Sur 2021-2022, le SIEJ a le projet de faire réaliser des fresques par des jeunes dans 3 communes, ils seront accompagnés d'artistes de La Source, il pourrait y en avoir une sur le mur de soutènement Place Desfond.

- référente jeunesse Andréa DJERRAF

26 retours sur 53 questionnaires envoyés. Le questionnaire a fait parler, retour d'élus et de personnes d'autres communes. Réflexion sur l'étape d'après, trouver les moyens de se rencontrer, de créer du lien. Certains parents proposent d'aider pour l'animation. L'animateur du SIEJ peut apporter ses compétences. Des problèmes ont été signalés au niveau des abri bus : éclairage, toiture : étudier la possibilité d'un éclairage par panneau solaire.

- bulletin municipal (rapporteur Lionel RIBEIRO)


Maquette : choix d'un papier différent, 36 pages, calendrier.... L'imprimerie ALPHA sollicite les partenaires avec une date de retour au 14 décembre, le bulletin devrait être distribué fin janvier début février, il manque la photo de couverture.

- déploiement de la fibre (rapporteur Hugo BIOLLEY)

La fibre est déployée sur une partie de la commune avec une ouverture commerciale au 15 décembre, se référer à la carte d'ADN.

Points divers

- Le logement se libère le 31 janvier, il est propre mais des réparations sont nécessaires (fuites, chaudière, VMC, éléments de cuisine).
 - Prévoir des panneaux pour indiquer le point d'eau sous le préau et l'aire de jeux.
 - Gourgoulin : les panneaux ont été livrés, il faut prendre les arrêtés nécessaires.
 - Route de Montcaissard : vitesse excessive de certains véhicules, les fossés ont besoin d'être refaits.
 - Prévoir pour 2021 une réfection des fossés.
 - Site Internet: mise en ligne souhaitée rapidement, une formation pour les élus et la secrétaire est prévue courant janvier.
- Prochain conseil municipal : 21 ou 28 janvier 2021 à 19 h 30.



Séance levée à 23 heures 30